L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureaux: 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

Le gouvernement français attend la réponse du Maroc.

Paris, 6 septembre—Le gouvernement attend toujours la réponse du Sultan du Maroc. La limite de l'ultimatum expirait hier soir à minuit.

Le gouvernement est absolument décidé à obtenir satisfaction sans se préoccuper des influences antérieures.

Des avis privés parvenus ces jours derniers au ministère prétendent que l'Allemagne ne voit pas d'un œil favorable une démonstration militaire française contre le Maroc, craignant qu'une telle démonstration ne vienne encore compliquer la situation à la veille de la conférence.

Quoiqu'il en soit, dans les milieux officiels on est déterminé à obtenir du Sultan une satisfaction pour l'arrestation illégale du citoyen algérien Bouzian.

Cette question est du reste absolument distincte de la question générale du Maroc.

On ignore encore à Paris si la démonstration contre le Maroc sera militaire ou navale, mais les deux branches du service sont prêtres à toute éventualité.

Par suite du peu de résultats qu'a donnés la démonstration navale américaine devant Tanger pour obtenir la relaxation de Don Perdicaris, les autorités françaises inclinent en faveur d'un mouvement militaire contre une des villes de la frontière maroco-algérienne.

—o—

Les troubles en Russie.

St-Pétersbourg, 6 septembre—Des avis privés reçus aujourd'hui de Bakou, Caucase annoncent que le quartier de la "ville noire" est en feu et que de nombreux puits de pétrole à Balanthan, Bibleat, Omany et Sabunta continuent à brûler. Les pertes sont estimées à plusieurs millions de roubles. La ville de Bakou est complètement obscurcie par d'épais nuages de fumée et les flammes des bâtiments incendiés ont illuminé le ciel pendant toute la nuit dernière.

On prétend que les désordres ont été causés par des arméniens qui, déguisés en soldats, ont fait feu sur les Russes et les tartares.

Les autorités de la ville ont demandé au consul Persan d'agir en qualité de pacificateur, mais il a répondu qu'il lui était impossible de le faire après que les Arméniens avaient tué plus de 200 Persans.

—St-Pétersbourg, 6 septembre—De Kishineff on annonce aujourd'hui que les combats dans les rues se poursuivent avec acharnement. La populace a mis au pillage les boutiques des juifs, tuant ou blessant ceux qui tentaient d'opposer de la résistance. De nombreux soldats ont été tués. Le comité de défense israëlite s'occupe activement d'organiser la résistance aux troupes.

—:o:—

Rapport du bureau météorologique.

Washington, 6 septembre—Des troubles atmosphériques s'avancant du sud-est dans la direction des Barbades ont été constatés.

La partie orientale de la mer des Caraïbes est considérée peu sûre pour les navires pendant le reste de la semaine.

—:o:—

AMUSEMENTS.

WEST END. Tous les Après-midi

Bande Militaire de Fischer, Signor Ricci & Mlle Lavedan, DeVoe, Edward Barnes Ross and Gelet, Kinedrome.

Sièges Réservés, 10c, en vente d'avance au Magasin de Piano de Junius Hart, 1001 rue Canal. 3 sept—7f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER

NEW CAMELIA,

Commençant le 16 avril 1905.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal et Levée.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 6 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.

No 323 rue Carondelet, coin Union.

9 avril—

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Spéculation, Nos 757-61 rue Tchoupitoulas, coin Julie.

Propriété Cottage double, Nos 3208-10 Avenue Tulane, et Effets Mobiliers.

A l'Encan, à la Bourse des Propriété Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 7 SEPTEMBRE, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, Dossier No 76,647, dans l'affaire intitulée succession de Mme Veuve P. Finegan, ledit ordre daté et signé le 2 août 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 septembre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magasin, désignés comme lots numéros un et deux; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julie, et mesurant vingt deux pieds deux et demi pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade de cent trois pieds et quatre pouces à la rue Julie, et une profondeur de quatre vingt dix huit pieds sur la ligne le séparant du lot No 2. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et sur l'autre ligne une profondeur de quatre vingt quatorze pieds six pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, et sont connues comme les Nos 757-61 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane (autrefois Commune), les rues Rendon, Lopez et Gravier, et étant désigné comme lot No 24 sur un plan par Castaing et Celles de la date du 20 mars 1866. Le dit lot mesurant trente et un pieds trois pouces et quatre lignes à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine. Les améliorations sont connues comme les Nos 3208-10 avenue Tulane, et comprenant un bon cottage double.

3° Un lot de meubles, consistant en effets mobiliers.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905 et payer pour les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire. Les loyers ne devant pas être donnés aux acquéreurs jusqu'au passage des actes de vente. 10 0/0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions pour les articles mobiliers, comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. 303 rue Baronne.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

Suicide d'un neveu de Mme Witte.

St-Pétersbourg, 6 septembre—La nouvelle du suicide d'un neveu de Mme Witte a causé une sensation à Moscou. Le jeune homme, nommé Khotinsky, après avoir tué sa fiancée d'un coup de revolver en plein cœur, a tourné l'arme contre lui et s'est logé une balle dans la tête. Il est mort pendant son transport à l'hôpital.

Khotinsky était engagé volontaire dans un régiment de dragons.

Quatre de ses frères sont morts dans des circonstances identiques.

—:o:—

Arrivée du chirurgien McLaughlin à Hambourg.

Hambourg, 6 septembre—L'assistant chirurgien McLaughlin, du Service des Hôpitaux de la Marine des Etats-Unis, est arrivé aujourd'hui à Hambourg, venant de Naples.

M. McLaughlin a reçu l'ordre de faire une enquête sur l'état sanitaire du port et de surveiller l'embarquement des émigrants à destination des Etats-Unis.

Il a visité cet après midi la station de quarantaine et demain il se rendra à Cuxhaven où il examinera 1,000 émigrants qui seront transférées du vapeur "Bulgaria" à bord du "Graf Waldersee."

—:o:—

L'épidémie de choléra en Allemagne.

Berlin, 6 septembre, 4:53 heures de l'après-midi—Le bulletin officiel publié aujourd'hui annonce que treize nouveaux cas de choléra et deux décès ont été rapportés aux autorités sanitaires dans les dernières 24 heures. Cela porte donc le total des cas depuis le commencement de l'épidémie à 90 et à 26 celui des décès.

—Hambourg, 6 septembre—Un cas de choléra a été découvert aujourd'hui au contre du quartier des affaires. C'est le troisième cas apporté à Hambourg.

—Bromberg, Prusse, 6 septembre—Le choléra a causé un décès aujourd'hui à Bromberg.

—Posen, Prusse, 6 septembre—La femme de l'armateur Karl Scheffler, de Stettin, est morte ce matin du choléra.

—Marienwerder, Prusse occidental, 6 septembre—Trois nouveaux cas de choléra et un décès ont été rapportés aujourd'hui dans le district administratif.

Ces cas ont éclaté dans les villages de Jagowächoehe, Schirpitz et Kurzebrack.

Le décès est survenu à Niederasmass.

—o—

La fièvre jaune à Pensacole.

Mobile, Ala., 6 septembre—On mande de Pensacole, Flode., au "Daily Item":

"Deux nouveaux cas de fièvre jaune ont été officiellement rapportés aujourd'hui à Pensacole. Ces cas se sont développés après que toutes les maisons du district infecté eurent été fumigées. Le Dr Porter a ordonné une nouvelle fumigation du district et l'œuvre a été commencée ce matin.

Les Drs Kennedy et Dalembert ont été assignés pour surveiller la fumigation. Le conseil municipal s'est assemblé aujourd'hui à midi pour discuter sur la situation, qui est plutôt rassurante.

—:o:—

Un mari qui tue sa femme et son beau-père.

Mobile, Ala., 6 septembre—John Thompson, un citoyen bien connu d'Evergreen, Ala., a tué sa femme et son beau-père, J. D. Cooper, ce matin à 6 heures.

Le couple était marié depuis quinze ans et avait plusieurs enfants.

On ignore les raisons qui ont pu pousser Thompson à commettre cet acte. La tragédie s'est déroulée peu après le lever de la famille. Ce drame a produit une profonde surexcitation dans le comté et l'on ne parlait de rien moins que de lyncher le prisonnier.

La populace a cependant fini par se calmer et la loi suivra son cours.

—:o:—

Nouvelles de l'expédition polaire Peary.

New York, 6 septembre—M. Herbert L. Bridgeman, secrétaire du Peary Arctic Club à Brooklyn, a reçu aujourd'hui un message du capitaine Peary. On présume que ce message sera le dernier qu'enverra le capitaine avant son retour des régions arctiques.

Par cette dépêche datée de Etah, nord du Groënland le capitaine Peary annonçait que le "Roosevelt" quitterait probablement ce port le 16 août, date de la dépêche, avec 23 esquimaux et 200 chiens pour établir une base au Cap Sabine avant d'entreprendre sa marche vers les régions polaires.

Le commandant Peary annonçait que la machine du "Roosevelt" avait été entièrement retouchée et que le navire était prêt à s'aventurer dans les glaces.

Tout le monde à bord était bien.

—:o:—

L'évêque Spalding.

Louisville, Ky, 6 septembre—Une dépêche de Lebanon, Ky, dit que l'évêque John R. Spalding, du diocèse Catholique de Peoria, est entièrement remis de sa récente attaque d'indigestion et qu'il n'a pas eu une nouvelle attaque de paralysie comme on le disait.

—o—

Convention qui ne sera pas tenue à Nouvelle-Orléans.

Nashville, Tenn., 6 septembre—On annonce que par suite de l'épidémie de fièvre jaune qui règne en ce moment à la Nouvelle-Orléans la "National Pythian Editorial Association" ne tiendra pas son assemblée annuelle dans cette ville. On espère que l'assemblée sera tenue à Nashville.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Jennie M. Leche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,347 —Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emmanuel T. Leche, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Jas. B. Grinage, avocat.
30 août—30—sept 3 8

Succession de Joseph O. Daspit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,037—Division D—Attendu que Justin G. Daspit a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph O. Daspit, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Clegg & Quintero, avocat.
29 aout—29—sept 2 7

Succession de Mme Mary Spindler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,914—Division C — Attendu que May Spindler, femme de William S. Dowty, et Mme Rosa Sherwood, ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration conjointe dans la succession de feu Mme Mary Spindler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, Robt J. Maloney, avocats.
30 août—30—sept 3 8

Succession de Mme Emma Culbertson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,984—Division B—Attendu que Adolfo Dagué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Culbertson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, L. Labatt, avocats.
30 août—30—sept 3 8

Succession de Mary J. Barrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,051—Division C—Attendu que Eugene Barrow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary J. Barrow, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Henriques & Duchamp, avocats.
30aout—30—sept 3 8

Ramsey & Roberts

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE SUCCESSION DE CHARLES B. VILLEMEUR.

Cour Civile de District—Division D—No 76,805.

PAR RAMSEY & ROBERTS—Cicero A. Ramsey, Encanteur — Bureau 342 rue Carondelet—LUNDI, le 18 septembre 1905, à 10 heures a. m. au 5729 rue Magazine, à l'encoignure de l'Avenue Nashville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent, daté et signé le 5 septembre 1905, et rendu dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'épiceries, vins, liqueurs, etc., incluant la clientèle des affaires, etc., un cheval et wagon et un lot de meubles de maison. Son emplacement d'affaires. L'épicerie devant être vendue "comme bien achalandée". Conditions comptant et livraison immédiate.

A. DANZIGER, avocat.

7 sept—7 10 17 18

Sam. H. Stern.

—:o:—

Vacherie de J. PAYSSAN.

Coin Ste-Anne et Hennessey,

Jeudi, 7 Septembre, à 11 heures a. m.

11 vaches, 1 cheval, 1 jument, 1 paire de bidons et un pétrin.

Le plus fort acquéreur aura la clientèle de la rue.

Conditions—Comptant jusqu'à cent dollars; au-dessus de ce montant 60 jours de crédit, avec billet endossé à la satisfaction du vendeur.

SAM H. STERN, encanteur,
Bureau 344 rue Baronne.

3 sept—3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 77,018—Ike Schimsky vs ses créanciers—Ordre—Considérant la pétition précédente, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec ce'a enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Ike Schimsky soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant Scott E. Beer, notaire, en son étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, 320 rue St Charles, commençant le 29me jour de septembre 1905, à 10 heures a. m., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, de la date de l'homologation de la réunion des créanciers, en paiements égaux à terme et sans intérêt.

Il est en outre ordonné que H. B. McMurray, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Ike Schimsky soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne., 25 août 1905.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
L. W. GUNTHER, Député Greffier.
E. M. Cahn, avocat,
29 août—29—sept 6 15 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Bateau "Resolute" et du Bateau-Remorqueur "James Laughlin",

Et de dragues, barges, bateau-pompe, appareils de treillage, gréements et accessoires, etc.

Dans l'affaire de la New Orleans Sand and Gravel Company vs Pittsburg, Gravel and Dredging Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 76,924—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 22 septembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le bateau à vapeur "Resolute", tonnage enregistré 207.78 tonnes, longueur 139.6 pieds, profondeur de la cale 3.9 pieds; No officiel 110,510, son gréement, appareil et meubles.

Le bateau-remorqueur "James Laughlin" enregistré comme tonnage 28 tonnes; No officiel 75,981, son gréement, appareil et meubles.

Le bateau dragueur "Alfred" (maintenant "Monongahela") et "Hercules", leur appareillage, gréements et meubles

Le bateau pompe "Irma", ses appareils gréements et meubles.

Dix barges à gravois, une barge de chauffage, une "end dock" et deux vieilles barges, avec tous leur gréements, appareils et meubles.

Une installation de grillages; un lot d'outils et accessoire, une pompe et tuyaux.

Toutes les dites propriétés se trouvent dans le voisinage immédiat de la levée au pied de l'avenue Peters.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Foster, Milling, Godchaux et Sanders, avocats pour la demanderesse.
22 août—22 25—sept 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff d'un piano "Crown".

Junius Hart Piano House, Limited vs James Farley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 septembre 1905, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un piano "Crown".
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions — Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Solomon Wolff, avocat pour la demanderesse.
31 aout—31—Sept 6 11

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par EISEMAN & LAZARUS

Partage judiciaire de la Succession de Valeur du défunt

JOHN LANGE SR.

GRANDE OCCASION

POUR

DE PETIT PLACEURS ET CHERCHEUR DE DEMEURES

Les ci-après cottages productifs simples et doubles. Bâtisses à 2 étages et Propriétés non-améliorées dans les 1er et 3me Districts.

COTTAGES DOUBLES.

No 2 —2907-09 Bourgogne.
No 4 —2712-14 rue St Claude.
No 7 —1200-02 rue Clouet.
No 7 —3051-53 rue Marais.
No 9 —2725-27 rue Urquhart.
No 12—1235-37 avenue Lafayette.
No 12—1239-41 avenue Lafayette.
No 12—1243-45 avenue Lafayette.
No 12—1301-03 avenue Lafayette.
No 12—1305-07 avenue Lafayette.
No 12—1309-11 avenue Lafayette.
No 14 2617-19 rue Urquhart.

COTTAGES SIMPLES.

No 2—2911 rue Bourgogne.
No 4—2716 rue St-Claude.
No 5—1121 rue St-Ferdinand.
No 5—1123 rue St-Ferdinand.
No 6—1125 rue St-Ferdinand.
No 7—1208 rue Clouet.
No 8—1404 avenue Lafayette.

BATISSES A DEUX ETAGES.

No 12—2612 rue Urquhart.
No 14— —— rue Urquhart, entre Lafayette et la rue Port, Square Villeré.
No 2—1919 rue Sud Peters.

PROPRIÉTÉ NON AMÉLIOREES.

No 1—Lot à l'encoignure des rues Touro et Roman, îlet Français et Derbigny.
No 18—Deux lots dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Ferdinand, Press et Robertson.

Nos 15, 16, 17—6 lots dans l'îlet borné par les rues Port, Urquhart, Villeré, et l'avenue Lafayette.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES ET D'ENCAN 225-227-229 RUE BARONNE.

LE MERCREDI, 4 OCTOBRE, 1905, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, BUREAU, 418 BATISSE HIBERNIA. MEYER EISEMAN, ENCANTEUR.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement de l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Dossier No 67,549, intitulée Annie Lange et al. vs Charles Lange et al. rendu le 28 juillet 1905, et signé le 3 août 1905 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan Nos 225-229 rue Baronne, le 4 octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° (a) Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district désigné comme lot No 7 dans l'îlet borné par les rues Roman, Touro, François et Derbigny, mesurant trente pieds de face à la rue Roman, par une profondeur de trente-deux pieds.

(b) Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le liste d'assessement comme lot No 8, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (autrefois Union) sur cinquante six pieds de profondeur et façade à la rue Roman, mesure américaine; sans améliorations.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désignés par les numéros 6 et 7, sur un plan fait par Hedin, daté le 9 février 1849. Lesdits lots mesurant chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages No 1219 rue Sud Peters.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Montegut, Bourgogne, Remparts et Press, désigné par la lettre B, d'après un devis fait par A. De Armas, dépu é voyer de ville, le 22 mars 1881, mesurant cinquante pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage double et un cottage simple, connus par les Nos municipaux 2907, 2909 et 2911 rue Bourgogne.

4° (a) Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Washington, maintenant le troisième district, dans l'îlet borné par les rues Port, Remparts, St Ferdinand et St Claude, désigné par le numéro 11, sur un plan par Louis Pilié, daté le 21 novembre 1834, ledit lot ou portion de terre, mesurant en mesure américaine, trente huit pieds de face à la rue St Claude par une profondeur de cent pieds.

(b) Un autre lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le même district et îlet comme le lot ci-dessus décrit sur le côté le plus près de la rue Port, et mesurant vingt pieds de face à la rue St Claude sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant une partie du lot de terre désigné comme lot No 22.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage double et un cottage simple et sont connus par les Nos municipaux 2712, 2714 et 2716 rue St Claude.

5° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Marais, St Claude et Presse. le dit morceau de terre devant être pris à une distance de vingt neuf pieds, sept pouces et neuf lignes de l'encoignure de la rue Marais et mesurant vingt neuf pieds sept pouces et neuf lignes de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistent de deux cottages simples et sont connues par les numéros municipaux 1121 et 1123 rue St Ferdinand.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Marais, Press et St Claude et désigné par le numéro 1, sur un plan fait par L. Bargi, voyer, daté le 1er juin 1848. Ledit lot mesure trente pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple et connu par le No municipal 1125 rue St Ferdinand.

7° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désignés par les numéros 1, 2 et 23 d'après un plan fait par P. Boudousquié, architecte. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, mesurant trente deux pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Le lot No 2 est contigu au ci-dessus, mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur. Le lot No 23 formant le clé, mesurant trente pieds de face à la rue Marais sur cent soixante et onze pieds, trois pouces et six lignes de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistant de deux cottages doubles et un cottage simple connus par les Nos municipaux 1200 et 1202 rue Clouet, et 1208 rue Clouet, et 3051 et 3053 rue Marais.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 dans l'îlet No 611, compris entre l'avenue Lafayette, les rues Villeré (autrefois rue Girod), Art et Robinson, sur un plan No 24 en l'étude du défunt S. Magner, notaire, lequel lot mesurant en mesure américaine trente quatre pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistent d'un cottage simple connu par le numéro municipal 1404 avenue Lafayette.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St Ferdinand, mesurant trente huit pieds, dix et deux tiers de pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistent en un cottage double et sont connus par les numéros municipaux 2725 et 2727 rue Urquhart.

10° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District dans l'îlet désigné par le No 487 sur le roll d'assessement de la ville de la Nouvelle Orléans, lequel est borné par les rues Urquhart, Port Marais et l'avenue Lafayette, désignés sur un plan particulier fait par De Pouilly, le 20 août 1836, comme lots Nos 22 et 23, lesquel'es mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 22 mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot No 23 mesurant vingt-huit pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Urquhart par cent pieds de profondeur et façade à l'avenue Lafayette, duquel forme l'encoignure.

11° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'îlet No 487, lequel est borné par les rues Urquhart, Marais et Port et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No 21 sur un plan de De Pouilly, daté le 20 août 1836, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

12° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que les deux propriétés ci-dessus décrites en dernier lieu, sont contigus au même et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

Cette propriété ci-dessus décrite comme Nos 10, 11, 12, sera vendue d'après un arpentage et une subdivision faits en août le 31 1905 par H. C. Brown, député voyer de ville, comme suit:

Le lot A mesurant 32' 1" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4" entre lignes parallèles, et formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Urquhart. Le lot B est contigu au lot A, mesurant 33" 7" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4," entre lignes parallèles. Le lot C est contigu au lot B et mesurant 34' 4" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les trois lots ci-dessus décrits sont connues par les numéros municipaux 1235, 1237, 1239, 1241, 1243 et 1245 Avenue Lafayette, comprenant trois cottages doubles.

Le lot D est le fond des lots A, B et C, et fait face à la rue Urquhart, le lot D mesure 45' 9" de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 100' et mesurant dans le fond 45' 9" et 4'".

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, connues par le No 2612 rue Urquhart.

13° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District, désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet No 17, borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart et Port et l'avenue Lafayette, sur un plan fait par Pilié, voyer, le 21 déc. 1844, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun environ vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Urquhart et de l'avenue Lafayette.

Cette propriété sera vendu d'après un arpentage de subdivision fait le 31 août 1905 par H. C. Brown, député voyer de ville comme suite:

Le lot A mesurant 30', 2" de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur entre lignes parallèles de 58' et formant le coin des rues Urquhart et Lafayette. Le lot B mesurant 32', 2" sur l'avenue Lafayette par 58' entre lignes parallèles, et est contigu au lot A. Le lot C mesurant 35', 8', x 58" et contigu au lot B.

Les améliorations consistent de 3 cottages double, connus comme les numéros municipaux 1301, 1303, 1305, 1307, 1309 et 1311 avenue Lafayette.

14° Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, District Damoya, désignés par les Nos 3 4 et 5, dans l'îlet No 17 borné par la rue Urquhart, l'avenue Lafayette, les rues Girod et Port, sur un plan fait par L. H. Pilié, daté le 21 décembre 1844, lesquels lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant en mesure américaine, chacun vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent en un cottage double connu comme les numéros municipaux 2617 et 2619 rue Urquhart, et aussi une bâtisse en briques à deux étages sans numéro.

15° Deux certains lots de terre vacants, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros 27 et 28, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 décembre 1844; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt huit pieds deux pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds trois pouces et six lignes.

Propriété non améliorée.

16° Un certain lot de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 8, borné par l'Avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, commençant à une distance de vingt neuf pieds de l'encoignure de la rue Port et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

Propriété non améliorée.

17° Trois certains lots de terre (vacants), ensembles avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés comme lots numéros 10, 11 et 12, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port; les dits lots sont ainsi désignés sur un plan de DePouilly, daté le 20 août 1836, et d'après cela mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun vingt huit pieds et deux pouces de face à la rue Port, sur cent trente pieds, trois pouces et six lignes entre lignes parallèles et le lot No 12 mesurant vingt huit pieds quart pouces de face à la rue Port, sur cent (trente pieds, trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Propriétés non améliorées.

18° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, désignés comme lots No 24, et No 25, îlet No 650 borné par les rues St Ferdinand, Press, Robertson et Claiborne, et mesurant soixante pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

Propriétés non améliorées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque, lien de vendeur et privilèges, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, toutes taxes de ville et d'Etat, pour l'année 1905.

Les actes de vente pardevant Herman Michel, notaire aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs devant déposer dix pour-cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,
Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 418 Bâtisse de la Banque Hibernia.

Les plans seront exhibés à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, 225, 227, 229 rue Baronne, après le 25 septembre 1905 ou plus tôt au bureau de Eiseman & Lazarus, 418 Bâtisse Hibernia.

Henry L. Lazarus, avocat des plaignants.
Cage, Baldwin & Crabites, avocats des défendants.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Armand Keriec Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,062—Division A—Attendu que John Baldini a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Keriec Sr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.
2 sept—2 6 11

Succession de Mme Clara Cardona.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 77,045 — Division B— Attendu que Anthony Cardona a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Clara Cardona, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry L. Lazarus, avocat.
30 août—30—sept 3 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leopold Teifel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,060—Division D—Attendu que Leopold C. Teifel, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leopold Teifel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos F. Walton, avocat.
1er sept—1 5 10

Succession de Michael Scheele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 77,065—Division B—Attendu que Catharine Scheele a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Scheele, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—George Montgomery & Alfred D. Danziger, avocats.
1er sept—1er 5 10

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.